

SAISINE DU COMITE TECHNIQUE ET CHSCT

A PRESENTER A L'INSTANCE

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DE LA COLLECTIVITE/L'ETABLISSEMENT PUBLIC

Textes de référence :

- Code du travail – art. L.4122-1 - disposition applicable dans le secteur privé (entreprises où sont habituellement employés plus de 20 agents) dont la collectivité peut utilement s'inspirer.
- Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi que la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale – art.43.

Principe

L'Autorité territoriale adopte un règlement intérieur fixant les règles générales et particulières de fonctionnement dans la collectivité/établissement public : horaires de travail, discipline, réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ...

COLLECTIVITE/ETABLISSEMENT PUBLIC :
..... Commune :
Personne en charge du dossier
☎ :/...../...../...../...../...../...../..... Mail :
Nombre d'agents : → Titulaires : Stagiaires : Contractuels :

VOTRE DEMANDE CONCERNE :

La création du règlement intérieur

La modification du règlement intérieur : Date du dernier avis du CT/CHSCT

Les modifications portent sur (citer les articles concernés) :

Consultation du personnel : oui date(s) : non

Pièces à joindre obligatoirement à la saisine :

Projet de règlement intérieur depages dontd'annexes listées ci-après :

Liste d'émargement Procédure alcool Journée solidarité Organigramme

Protection sociale complémentaire

et le cas échéant :

Temps partiel Astreintes Compte épargne temps

Délibération portant sur les autorisations spéciales d'absences pour événements familiaux

Délibération portant sur le régime indemnitaire

Autre(s) décision(s)

Fait à, le

Cachet et signature de l'autorité territoriale